

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'IAE
du 9 décembre 2003**

Présents:

Mesdames CAMION, DUCRET, GOUGUEC, MAIRESSE.

Messieurs CAZORLA, DIOUF, DESPRES, LAINE, LEMAN, N'GUETTA, POTTIER, ROMON

Invité : M. DERUY

Représentés:

Madame HOUSIER Nicole (représentée par Mme GOUGUEC)

Monsieur TATON (représenté par Monsieur CAZORLA)

Monsieur ALDEBERT (représenté par Monsieur POTTIER)

Monsieur MALVACHE (représenté par Madame MAIRESSE)

Monsieur DESMULIERS (représenté par Madame MAIRESSE)

Excusés:

Monsieur DULION

Monsieur LEVEL

Monsieur DESRUMAUX

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du Compte rendu du Conseil d'Administration du 14/10/2003
- ✓ Présentation du projet de Gala IAE par des étudiants invités.
- ✓ Approbation des nominations des responsables pédagogiques et présidents de jury
- ✓ Modification des statuts de l'IAE
- ✓ Examen des statuts du LARIME
- ✓ Calendrier des élections du renouvellement partiel des membres du CA
- ✓ Présentation du budget de l'IAE 2004
- ✓ Modifications mineures du règlement des examens
- ✓ Examen des projets étudiants ouvrant droit à subvention

- ✓ Représentation étudiante au CEVU et FSDIE
- ✓ Questions diverses

QUORUM du CA

Selon l'article 16 du règlement de l'IAE un quorum de 14 personnes est nécessaire pour que le CA puisse se dérouler et chaque membre présent peut recevoir deux mandats. Le quorum a été atteint à l'ouverture du CA avec la participation ci dessous :

- 3 élus présents sur 6 pour le collège usagers soit 50% de présents.
- 1 élu présent sur 5 pour le collège A avec deux pouvoirs, soit 20% de présents et 60% de représentés.
- 4 élus présents sur 12 pour le collège des personnalités extérieures soit 33.33% de présents. 3 pouvoirs ont été attribués portant la représentativité à 58.3%.
- 4 élus sur 5 pour le collège B avec un pouvoir soit 80 % de présents et 100% de représentés.
- 0 élu présent sur 1 pour le collège AITOSS, soit 100% d'absents.

1. Approbation du compte-rendu du 14 Octobre 2003

Remarque concernant les subventions aux associations (point 11 du compte rendu du 14/10/2003):
Il faudra lire dorénavant :

Le CA décide de verser exceptionnellement 300€ à l'ASSOPA afin de soutenir son action (auprès des plus démunis), pour sa gestion quotidienne et l'image positive de l'IAE qu'elle véhicule.

Après cette mise au point le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

2. Présentation du projet de Gala IAE par des étudiants invités

L'équipe actuelle a choisi un concept nouveau pour cette deuxième édition.

La première partie sera consacrée à la remise des diplômes ; chaque récipiendaire sera habillé en toge puisque le thème de ce gala est l'international.

La deuxième partie est consacrée à un dîner spectacle avec la présence d'un humoriste probablement « Maxime ».

Cette manifestation se déroulera au « Pasino » de St Amand le 02 avril 2004.

A l'issue de ce spectacle une soirée dansante sera organisée.

L'équipe nous fait part de sa campagne de communication (médias locaux et régionaux, affichage, tracts, programmes, mailing, diffusion auprès des associations, organisation de soirée pour en faire la promotion) et de ses difficultés dans le domaine du sponsoring.

Un système de navettes sera mis en place entre l'UVHC et le « Pasino ».

L'IAE s'engage financièrement à hauteur du même montant qu'en 2003 sur présentation d'un budget précis.

Les tarifs officiels demandés pour l'ensemble de la soirée seront entre 25€ et 35€.

Le CA demande d'affiner le chiffrage pour le prochain conseil le 23/03/2004, mais malgré tout, procède à un vote de principe sur la manifestation, la date, le lieu.

3. Proposition d'approbation des nominations des responsables pédagogiques et des présidents de jury.

Fait important l'arrivée de J. Maati en tant que président de jury en MSTCF, démission de P. Leleu. Proposition de Mme Hallot-Gauquié en tant que président de jury en IUP 1, de même pour Luc Drapier en IUP2.

A ajouter au document M Marc LEMAN responsable pédagogique du Master Science du Management Mention Sciences de Gestion spécialité Gestion PME et Entrepreneuriat.

Lire comme responsable de la spécialité Marketing du Master Sciences du Management mention recherche : Marie Hélène FOSSE.

En ce qui concerne le jury de délivrance du titre d'ingénieur maître, M Pottier propose de remplacer M Pinchon qui ne participe plus à ce jury par M Lainé qui accepte.

Les nominations sont approuvées à l'unanimité.

4. Modification des statuts de l'IAE :

Modification nécessaire afin de se mettre en adéquation avec le passage au LMD (cf : Document Modifications statutaires du 14/10/2003).

Remarque : l'article 713.9 du code de l'Education doit figurer aux articles 1, 3 et 14 des statuts.

L'article 5 sera modifié comme suit à l'initiative de M le Secrétaire général :

L'élection a lieu dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

A l'Article 9 il est proposé de substituer un représentant de l'Association Nationale de Contrôleur de Gestion par un représentant de la CGPME.

L'article 14 sera modifié comme suit :

Ces règlements lui sont soumis après consultation par la commission des Enseignants Permanents et par la Commission de la Vie Universitaire.

A l'article 26 : il est proposé de modifier cet article comme suit à l'initiative de M le Secrétaire général :

Les présents statuts peuvent être modifiés à l'initiative du Président ou du quart au moins des membres du Conseil de l'Institut.

La modification doit être approuvée à la majorité des deux tiers des membres ayant voix délibératives, composant le Conseil et approuvée par le Conseil d'Administration de l'Université.

Dans le corps des statuts remplacer AITOSS par IATOSS.

Adoption des statuts à l'unanimité

5. Examen des statuts du LARIME

Ne pas oublier de noter Interdisciplinaire dans la définition du LARIME

Problématique :

Demande de l'inscription du LARIME dans la liste des laboratoires de l'UVHC par le VP Statuts si le LARIME se reconnaît comme labo indépendant, ou alors faire figurer l'IDP dans l'article 1 si le LARIME est au sein de l'IDP .

Dans ce cas, présentation des statuts du LARIME au directeur de l'IDP avant passage devant la commission des statuts de l'UVHC.

Il a donc été décidé de faire figurer « au sein de l'IDP » dans l'article 1.

Demande de rajouter à l'article 10 : « présentation une fois par an au CA de l'IAE d'un compte rendu des activités du laboratoire. »

Demande d'ajouter un point supplémentaire à l'Article 10 :

. « de nommer les responsables de l'équipe de recherche après avis du conseil de laboratoire »

Prévoir un article 8 sur la possibilité de changement des statuts (exemple de l'article 26 de l'IAE à la place du CA mettre Conseil Scientifique) et faire passer l'article 8 en 9 puis décaler le reste.

Adoption des statuts à l'unanimité.

6. Calendrier des élections du renouvellement partiel des membres du CA

Trois sièges sont à pourvoir sur cinq au sein du collège A après les départs de MM Desmullier, Défossez et Plane et deux au sein du collège IATOSS après la mutation de Mme Lanneau et un siège à pourvoir.

Date des élections 14/01/2004.

Le collège étudiant ne peut pas être renouvelé avant que la modification de statuts soit votée au CA de l'université et enregistrée (mise en conformité des collèges avec la réforme LMD).

Aucune objection, avis favorable des membres du CA.

7. Présentation du budget de l'IAE 2004.

Voir documents d'analyses joints.

Budget adopté à l'unanimité.

8. Modifications mineures de la maquette MSTCF2 et le règlement des examens.

Glissement de certains cours du semestre 1 vers le 2 afin d'alléger les horaires des étudiants exemple en Licence 3 pour l'anglais et l'informatique ceci s'est accompagné d'ajustement de crédits en ce qui concerne les stages.

Idem en Master 1 Sciences de gestion (cours d'environnement économique, anglais) et MSTCF2.
Modifications adoptées à l'unanimité.

9. Examen des projets étudiants ouvrant droit à subvention

Demande est faite à toutes les associations de faire part au CA du montant des cotisations demandés à leurs membres.

Il est noté que souvent dans les budgets prévisionnels, des dépenses prises en charges par l'IAE sont inscrites à tort (Affranchissement, inscription à des manifestations).

Master MEDC : Les actions annoncées ne sont pas novatrices dans le sens où des groupes de projets sont en charge de thèmes proposés par cette association notamment dans le domaine de la communication. En attente de résultats.

Une subvention de 300 € au titre du fonctionnement est proposée pour cette association.

Vote : 3 abstentions, la subvention est accordée

10. Représentation étudiante au CEVU et FSDIE

Nomination de Martin JOSSELIN comme étudiant représentant l'IAE en tant que membre invité au CEVU et FSDIE.

11. Questions diverses :

Il n'y a aucune question.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le Mardi 23 Mars 2004 à 18h.

